



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-583

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2025-583

Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Plan d'exhumation de la commune de Floirac - Action spécifique - Convention pluriannuelle - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil métropolitain du 29 septembre 2023, vous avez décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement en matière de cimetières et notamment par le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements sont arrivés à saturation.

La commune de Floirac est aujourd'hui confrontée à des problèmes de saturation dans son cimetière et souhaite alors mettre en œuvre un plan pluriannuel d'exhumations afin d'augmenter ses emplacements disponibles et ainsi améliorer son offre d'inhumation auprès des usagers. Elle a alors fait une demande de subvention concernant les reprises de concessions funéraires non renouvelées ou en état d'abandon pour la période 2025-2027.

Le montant total demandé est de 58 800,00€ HT pour un budget global de reprises de 116 843,00€ HT pour la période 2025-2027. En application du Règlement d'intervention cimetières communaux (délibération n°2023-444) et conformément au budget prévisionnel joint en annexe, l'assiette subventionnable est de 116 843,00€ HT (avec la valorisation du travail administratif et technique réalisé par la commune) portant à 60% la participation de Bordeaux Métropole.

Commune concernée	Description de l'action	Subvention BM par année	Subvention totale 2025-2027	Budget global
Mairie de Floirac Fiche action n°C060209 Demandes n° : 2025-00953 2026-00396 2027-00019	Le nombre total de reprises envisagées est de 89 soit > 3% des concessions sur la période 2025-2027	2025 : 6 000€ HT 2026 : 26 400€ HT 2027 : 26 400€ HT	58 800€ HT	116 843,00€ HT

Au regard de la période limitée au cours de laquelle les communes peuvent procéder à des reprises administratives, généralement interrompues aux mois de juillet et d'août ainsi qu'à la période de la Toussaint, et de l'urgence d'effectuer ces reprises au vu de l'état de saturation, il apparaît alors nécessaire de permettre le commencement des opérations prévues pour l'année 2025 avant l'attribution de la subvention et donc de déroger à la règle.

Cette dérogation n'est valable que pour l'année 2025.

Les modalités de financement sont précisées dans le projet de convention ci-annexé et qui sera signée avec la commune.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2023-444 du 29 septembre 2023 sur le Règlement d'intervention cimetières communaux ;

VU la délibération cadre sur les contrats de co-développement n°2023-595 du conseil métropolitain en date du 1er décembre 2023 et la fiche action n°C060209 de Floirac ;

VU la délibération du conseil municipal de Floirac n° 2025-78 en date du 29 septembre 2025 autorisant la demande de subvention ;
VU la demande formulée par la commune ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt général que représentent les opérations de reprise de concessions funéraires pour faire face à la saturation des cimetières communaux ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de Floirac une subvention de 58 800€ HT pour les reprises administratives ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention avec la commune de Floirac sur le modèle ci-annexé qui précise les modalités du règlement de cette subvention ainsi que tout acte afférent à cette opération ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal 05 de l'exercice 2025, chapitre 011, article 657341, fonction 025, ainsi que les exercices 2026 et 2027, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------